

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-332  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264  
ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de Val-des-Sources à l'effet que, lors de sa séance **du lundi 4 avril 2022**, à la salle du Conseil, situé au 124 rue Greenshields le Conseil municipal entend procéder à l'adoption du règlement numéro **2022-332** intitulé : « **Règlement modifiant le règlement 2017-264 établissant le traitement des élus municipaux** ».

Ce règlement modifie l'article 6 du règlement 2017-264 prévoyant une rémunération additionnelle annuelle pour les élus(es) siégeant sur certains comités. Comme les comités et les délégations sont voués à évoluer avec le contexte socio-économique qui se diversifie au fil des années, la liste prévue au règlement de 2017 devait être modifiée afin de refléter la réalité de 2022. Les rémunérations des comités et délégations de l'article 6 du règlement sont donc modifiées de la façon suivante :

**COMITÉS ADMINISTRATIFS (PRÉSIDENT)**

Comité Image et communication	515 \$
Comité Culturel et semaine du livre (président)	515 \$
Comité consultatif d'urbanisme (président)	515 \$

**COMITÉS PARAMUNICIPaux**

Comité sur le suivi d'Alliance Magnésium et Mag One (Président)	515 \$
Corporation de mise en valeur du site Jeffrey (Quartier Jeffrey)	515 \$
Corporation de développement de Val-des-Sources	515 \$
Conseil d'administration du Centre récréatif de Val-des-Sources	515 \$

**DÉLÉGATION**

Comité de diversification de la MRC des Sources et développement du milieu	2 058 \$
--	----------

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 14 mars 2022



Me Marie-Christine Fraser, greffière